

Ceyrat le 27 Septembre 2024



Association *Non à la Chaufferie de Gravenoire*
8 allée de la brune
63122 Ceyrat

Monsieur **Olivier Bianchi**
Président de Clermont Auvergne Métropole
64 Av. de l'Union Soviétique BP 40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

Lettre ouverte avec copies à :

Monsieur **M. Aledo** - Maire de Royat
Madame **AM Picard** - Maire de Ceyrat
Monsieur **E. Grenet** - Vice-Président Métropolitain-Transition écologique

Objet du courrier :

Opposition de l'association citoyenne « *Non à la Chaufferie de Gravenoire* » à l'implantation d'une chaufferie bio-masse de 32GWh/an sur l'ancienne décharge de Gravenoire, dans le cadre du projet Métropolitain d'un réseau de chaleur sur Royat/Chamalières/Vallières.

Monsieur le Président,

Nous avons appris l'existence d'un projet Métropolitain d'un réseau de chaleur sur Royat, Chamalières, après avoir consulté la vidéo de l'enregistrement du Conseil Municipal de Chamalières du **15 mars 2024**.

Lors de ce Conseil, Monsieur le Maire de Chamalières a brièvement présenté le projet de ce réseau de chaleur en indiquant bien que la source de chaleur serait une chaufferie au bois implantée sur l'ancienne décharge de Gravenoire et en aucun cas au cœur de la ville de Chamalières.

Après avoir consulté le dossier et devant les inquiétudes grandissantes des habitants de Royat et Ceyrat ayant eu connaissance de ce projet, les Maires de Ceyrat et de Royat, lors du **bureau Métropolitain du 7 juin 2024**, vous ont fait part de leur opposition à l'implantation de cette chaufferie sur la décharge de Gravenoire.

Suite à leurs interventions, vous avez décidé de **suspendre le projet jusqu'en 2026** (année d'élections municipales...).

Deux réunions publiques sur ce projet ont été tenues à Ceyrat en Juillet 2024 avec la participation des Maires de Ceyrat et Royat pour informer les habitants.

A la suite de ces réunions et devant **les nombreuses nuisances évidentes et les incohérences de ce projet** liées à l'implantation d'une telle chaufferie biomasse sur le site de l'ancienne décharge de Gravenoire, les participants ont décidé de s'unir à travers une association citoyenne « *Non à la Chaufferie de Gravenoire* ».

Cette association (déclaration en Préfecture n° W632014973) a pour objet « *d'empêcher l'implantation d'une chaufferie biomasse à Gravenoire sur la commune de Royat, projet porté par Clermont Auvergne Métropole, dans le cadre d'un réseau de chaleur. Cette chaufferie exposerait la population à des risques sanitaires et dégraderait la biodiversité.*

L'association s'opposera à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement naturel et au Cadre de Vie sur le territoire de la faille de la Limagne (UNESCO) et des coteaux Ouest de l'agglomération Clermontoise ».

Principales nuisances et interrogations relevées après les premières analyses sur ce projet Métropolitain d'implantation d'une telle chaufferie biomasse de 32GWh sur le site de l'ancienne décharge de Gravenoire :

1 : Nuisances objectives :

- **Fort impact paysager et visuel** avec un bâtiment de 1300m² sur une emprise de 3000m² avec deux cheminées de 20m à 24m de hauteur !
Sur ce point, incohérence totale avec les objectifs de préservation du paysage et des sites naturels soutenus par le PNRVA et le territoire UNESCO patrimoine mondial « Chaîne des puys – faille de Limagne ». L'ancienne décharge de Gravenoire est **située en bordure immédiate de ces deux territoires protégés.**
- **Artificialisation des sols en zone naturelle** : Alors que nous luttons pour préserver la biodiversité en limitant l'artificialisation des sols (loi ZAN), que l'on doit privilégier les zones déjà urbanisées et éviter de construire en zone N (Naturel), le choix de cet emplacement va totalement à l'encontre de ces orientations. Là où se situaient il y a plus de 40 ans une ancienne décharge et la carrière du Puy de Gravenoire, la végétation a depuis totalement renaturé ce site. Le re-artificialiser aujourd'hui semble être une hérésie face aux enjeux environnementaux et aux actions que nous menons pour limiter les effets du changement climatique.
- **Pollution de l'air** : Une des nuisances les plus préoccupantes pour la santé des habitants est la pollution de l'air provoquée par la combustion du bois et de la biomasse en général.
Même si les performances de ces chaufferies industrielles sont élevées et que des filtres sont mis en place pour limiter les émissions de polluants, l'expérience montre sur des installations existantes et avec une telle puissance de chaufferie (32 GWh et 15000 tonnes de bois par an !), la quantité de polluants émis sera très importante. Il s'agit notamment des particules fines PM10, PM2.5 et plus petites, non mesurables mais les plus dangereuses pour la santé ainsi que de nombreux Carbures Aromatiques Polycycliques (HAP)...
Les vents dominants sur ce lieu sont orientés Ouest / Sud-Ouest ce qui va pousser cette pollution sur tous les coteaux ouest et la cuvette de l'agglomération Clermontoise, en premier lieu sur les communes de Ceyrat et de Royat.
A noter que les premières habitations se situent à moins de 100m, puis ce sont des zones fortement urbanisées, puis le camping Huttopia, la crèche l'Ilot Calin, le centre commercial « La Rotonde », la clinique de la Chataigneraie, les Thermes de Royat, les différentes écoles...
- **Pollution sonore** : Liée à l'exploitation de la chaufferie avec un fonctionnement 7/7j et 24/24h...
Cette nuisance est remontée par les riverains sur la plupart des installations de ce type déjà en place.
Sans oublier la noria de camions qui va défilier pour alimenter la chaufferie...
- **Dépréciation des biens immobiliers sur un très large secteur** :
Forte incidence due à la proximité de cette chaufferie et de ses nuisances...

2 : Questionnements liés à l'approvisionnement de la chaufferie :

L'approvisionnement en bois (15000 T/an et 1 à 5 camions par jour) pose plusieurs questions :

- Les itinéraires empruntés par les camions (de 90m³) ne sont pas adaptés pour venir de l'Ouest (Limousin, Corrèze, et au-delà), surtout comme prévu au départ à travers l'avenue de Charade à Ceyrat, mais aussi éventuellement par les villages de Saint Genès Champanelle avec de petites routes dangereuses pour de tels véhicules surtout en hiver !
A prévoir aussi de fortes dégradations des chaussées notamment en période de gel/dégel.
- Lorsque l'on parle du bois comme énergie renouvelable locale, dans le cadre de ce projet, est-ce bien le cas ?
 - Est-ce que les forêts qui vont fournir le bois au fil du temps sont bien en gestion durable ? Quels contrôles pérennes ?
Le CO² émis par le brûlage du bois doit être compensé par la plantation de nouveaux arbres qui doivent absorber l'équivalent carbone, si l'on ne veut pas contribuer à l'accélération du changement climatique.
 - Vu les grosses quantités de bois consommées par an (15000T), est-ce que les forêts situées à moins de 100kms (considérées comme « ressources locales ») pourront fournir autant de déchets bois et pour quelle durée, ou devons-nous utiliser du bois d'œuvre, ou aller de plus en plus loin pour s'approvisionner avec des camions qui émettront encore plus de pollution ? **Nous avons un fort doute sur la gestion durable et locale de la ressource.**

3 : Questionnement sur la conception du réseau de chaleur :

- Il est surprenant de voir la distance importante entre la future chaufferie et les premiers bénéficiaires de l'énergie produite. Pourquoi un tel éloignement ?
- Pourquoi 13 kms de réseau alimentés par une seule chaufferie située en bout de ligne ?
Ne sera-t-on pas dans l'obligation de produire beaucoup plus que le besoin pour compenser les pertes en ligne et garantir une densité énergétique suffisante pour tous les utilisateurs ? Cela peut se concevoir lorsque l'on récupère une chaleur fatale mais là, on devra brûler beaucoup plus de bois et donc émettre plus de polluants, en pure perte !
- Pourquoi la commune de Ceyrat devrait supporter une grande partie des nuisances sans jamais avoir été intégrée dans la conception de ce réseau de chaleur ?

En conclusion, fort de cette première analyse, nous considérons que **les nuisances de ce projet vont mettre en péril la Santé, la Qualité de vie des riverains et la Préservation de l'Environnement sur les coteaux ouest de l'agglomération Clermontoise et sur le territoire du patrimoine mondial Unesco « Chaîne des puys –Faille de Limagne ».**

C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de créer cette association citoyenne « *Non à la Chaufferie de Gravenoire* » afin de s'opposer, comme l'ont déjà fait les Maires de Ceyrat et Royat, à l'implantation de cette chaufferie et de vous demander Monsieur le Président, d'annuler **définitivement l'implantation d'une telle chaufferie biomasse sur ce site.**

Nous espérons que vu les nuisances et les incohérences de ce projet avec l'implantation de cette chaufferie sur ce site et de la forte mobilisation des habitants à venir, vous répondrez favorablement à notre demande.

Si, par contre, vous maintenez la suspension de ce projet jusqu'en 2026 sans prendre la décision d'abandonner définitivement l'implantation de cette chaufferie sur ce site, l'association vous sollicitera pour avoir accès rapidement aux différentes données objectives du dossier* afin de les soumettre pour analyse à des experts indépendants.

Elle amplifiera ses actions d'information et de mobilisation des populations concernées et organisera de nombreux évènements publics et médiatiques.

Nous restons à votre disposition.

En espérant que vous répondrez favorablement à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le bureau de l'association « *Non à la Chaufferie de Gravenoire* »,
Le Président,

Michel Vinet

* **Données objectives du projet que nous souhaiterions avoir à disposition :**

- Méthodologie utilisée pour le choix du site - liste des critères et cotations de chacun,
- EIES : Etude d'impact environnemental et social,
- BEGES (bilan des émissions de gaz à effet de serre) du projet en intégrant les coupes de bois, les débardages, les transports, la production d'énergie, la distribution, le traitement des déchets et la fin de vie de l'installation,
- Plan d'approvisionnement de l'usine à 10-20 ans en précisant :
 - les typologies de matières premières utilisées,
 - les contrats d'engagement de gestion durable des forêts d'approvisionnement.
 - les rayons d'approvisionnement, les quantités et les fréquences, les essences forestières et les autres produits agricoles éventuellement utilisés,
- Etude de dispersion des polluants avec les conditions météorologiques en intégrant l'analyse des vents dominants, les séquences d'effet de foehn et d'inversion des températures et la position en forme de cuvette de l'agglomération.